



# Évolution de l'occupation du sol des aires protégées

Les aires protégées contribuent à maintenir les habitats naturels\* et les espèces présentes dans un état favorable de conservation. Elles permettent, dans une certaine mesure, de maîtriser l'artificialisation des milieux naturels, sans toutefois parvenir à la stopper complètement. L'évolution plus ou moins prononcée de l'artificialisation au sein de ces aires dépend principalement de l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre.

Globalement, en quinze ans (entre 1990 et 2005), l'évolution du taux d'artificialisation régional est inférieur à 1 % dans les limites des aires protégées, contre 7,5 % pour le reste du territoire régional.

## Contexte

L'étude de l'occupation des sols est nécessaire à la connaissance des différentes dynamiques, anthropiques\* ou naturelles, mises en œuvre dans les territoires. Précis et bénéficiant de mises à jour régulières, des outils tels que CORINE Land Cover ou SIGALE permettent le suivi de certains types d'occupation des sols dont on sait qu'ils entraînent des impacts négatifs sur la biodiversité (territoires artificialisés, urbanisation, agriculture intensive). Les analyses qui en découlent permettent de pallier l'absence de suivis directs et systématiques des milieux naturels qui restent aujourd'hui impossibles à réaliser.

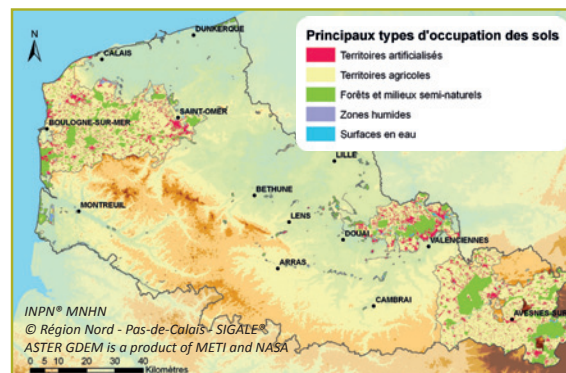
L'analyse des dynamiques de l'occupation des sols dans les aires protégées permet de caractériser un état, d'en suivre les évolutions et, de ce fait, de déterminer l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre.

## Résultats

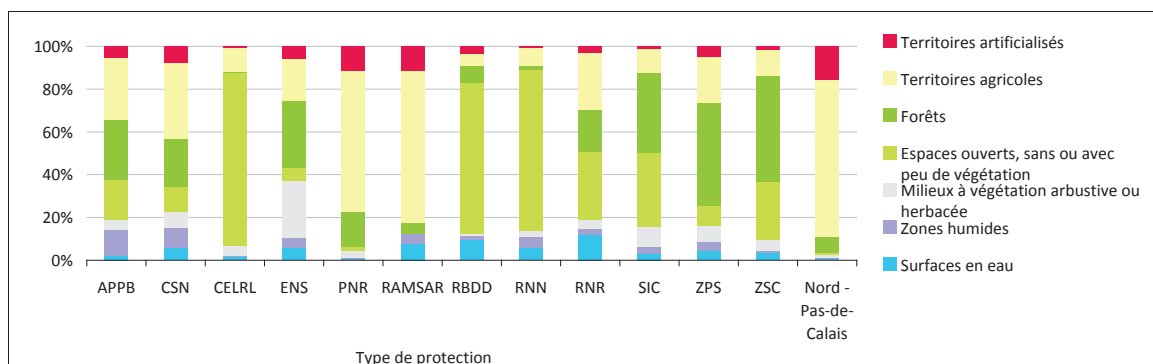
Les aires protégées les plus artificialisées au niveau régional sont par ordre décroissant : les sites Ramsar\* (11,4 %), les parcs naturels régionaux (11,3 %), les espaces gérés par le Conservatoire des sites naturels (7,6 %), les espaces naturels sensibles des Conseils généraux (5,9 %), les arrêtés préfectoraux de protection de

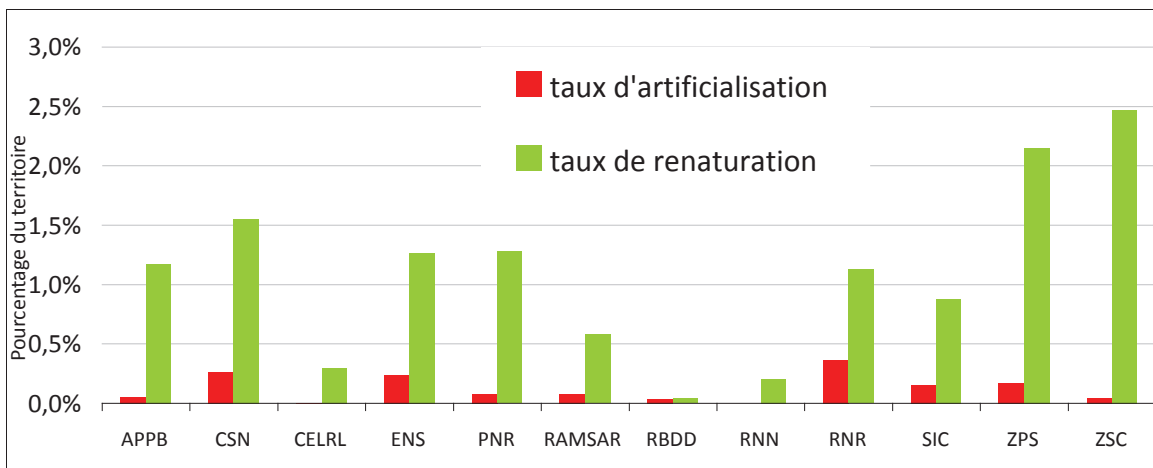
biotope (5,3 %), les réserves biologiques domaniales dirigées (3,5 %), les réserves naturelles régionales (3,2 %), les sites Natura 2000\* (0,7 %), les réserves naturelles nationales et les sites du Conservatoire du littoral (0,6 %).

Occupation des sols en 2005 des aires protégées (Source : ORB NpDC d'après SIGALE et MNHN)



Principaux postes d'occupation des sols en 2005 des aires actuellement protégées (Source : ORB NpDC d'après SIGALE et MNHN)





## Ce qu'il faut en penser

Généralement, et même si la méthode d'appréciation diffère, les aires protégées à l'échelle de la région Nord - Pas-de-Calais sont plus artificialisées que la moyenne nationale. Pour exemple, la proportion de surfaces artificialisées dans les réserves biologiques domaniales est de 0,1 % à l'échelle nationale contre 3,5 % pour le Nord - Pas-de-Calais. La tendance est la même pour les réserves naturelles ou les sites désignés au titre de la Convention de Ramsar. Les surfaces agricoles sont aussi fortement représentées dans certains sites (APPB, CSN, RNR et ZPS). Cela s'explique par la forte pression anthropique qui s'exerce dans notre région.

Globalement, entre 1990 et 2005, l'évolution de l'artificialisation des aires protégées à l'échelle régionale reste faible au regard de celle du reste du territoire. Néanmoins, celle-ci ne touche pas les aires protégées dans les mêmes proportions. Quel que soit le type de protection ou de gestion, le taux de renaturation\* est supérieur au taux d'artificialisation, preuve d'une certaine efficacité des mesures.

Le taux d'artificialisation est nul pour les réserves naturelles nationales (RNN) et les sites du Conservatoire du littoral (CELRL). Le taux d'artificialisation est faible pour les réserves biologiques domaniales dirigées (RBDD), les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), les sites Ramsar et les sites Natura 2000 (entre + 0,03 % à + 0,17 %).

Les sites du Conservatoire des sites naturels (CSN), les réserves naturelles régionales (RNR) et les Espaces naturels sensibles (ENS) se distinguent par un taux d'artificialisation légèrement plus élevé, restant toutefois inférieur au taux constaté sur le reste du territoire régional. Le taux d'artificialisation des RNR s'explique par le fait que ces dernières n'ont été créées qu'à partir de 2002. Or, l'artificialisation constatée est imputable à des actions antérieures à la date de classement. Cette situation est similaire pour les terrains du Conservatoire des sites naturels acquis seulement après 1994.

Le défaut principal de l'analyse de l'occupation des sols tient au fait que le résultat est quantitatif et non qualitatif. Le projet transfrontalier "ARCH", actuellement en cours de réalisation, qui consiste à établir une cartographie régionale des habitats, pourra permettre d'effectuer une analyse plus qualitative des aires protégées.

Malgré les limites de l'analyse de l'occupation du sol, l'outil SIGALE reste un moyen performant pour déterminer l'efficacité des mesures de protection à destination des gestionnaires de sites.

## Méthode

La base OccSol de SIGALE est déclinée de deux manières :

- états initiaux (1990, 1998 et 2005) ;
- changements (entre 1990 et 1998, entre 1998 et 2005).

En exploitant les couches " changements " de SIGALE et par croisement avec les états initiaux, il est possible de connaître les évolutions entre les différents types de milieux. Les taux de naturalisation et d'artificialisation ont été calculés par type de protection. Le taux de naturalisation correspond au gain de " forêts et milieux semi-naturels " et de " zones humides " au détriment des " territoires agricoles " et des " territoires urbanisés ". Le taux d'artificialisation correspond à la perte des " forêts et milieux semi-naturels " et des " zones humides " au profit des " territoires agricoles " et des " territoires urbanisés ".

## En savoir plus

- Fiche indicateur " Surface artificialisée annuellement "
- Muséum national d'histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. Inventaire national du patrimoine naturel, site Web : [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr).
- SOeS, 2010. Références : Données de synthèse sur la biodiversité. 83 p.